



Restauration Scolaire

Année 2016-2017

Document à conserver par la famille

DOSSIER D'INSCRIPTION
à retourner en Mairie au service Affaires Scolaires
avant le 20 août 2016

Pièces à fournir :

Pour une première inscription :

- Fiche d'inscription ci-joint
- Copie de l'avis d'imposition 2016 du foyer avant le 8 octobre 2016
(*en cas de vie maritale, fournir les 2 avis*)
- Copie de la notification de la CAF (Complément libre choix d'activités)
- Copie du livret de famille
- Copie d'un Justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, téléphone ...)

Pour une réinscription :

- Fiche d'inscription ci-joint
- Avis d'imposition 2016 du foyer (en cas de vie maritale, fournir les 2 avis)
- Documents justifiant un changement de situation

INFORMATIONS GENERALES

Tarifs :

A noter que les tarifs ci-dessous sont donnés à titre indicatif et susceptibles d'être modifiés sur décision du conseil municipal.

Les tarifs sont calculés selon un taux d'effort, qui s'applique sur tous les revenus du foyer, hors allocations familiales et aides au logement.

Le taux d'effort varie selon la composition de la famille en fonction du nombre d'enfants à charge.

Actuellement les tarifs en vigueur sont :

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants et +
Taux d'effort	0.072%	0.070%	0.068%	0.066%

A partir des éléments fournis, le service facturation de la Mairie calculera pour chaque famille le tarif du repas de cantine.

	Prix Plancher	Prix Plafond	Tarif Extérieur
Repas Cantine	1.50 €	3.10 €	4.10 €

Modification commande de repas :

La capacité d'accueil des restaurants scolaires étant proche de la saturation, nous vous demandons de ne procéder à l'inscription de votre (vos) enfant (s) qu'en cas d'impérieuse nécessité.

Pour les inscriptions occasionnelles et les annulations, les repas devront être commandés ou annulés **auprès des services de restauration concernés**, avant le vendredi matin 9h, précédant la semaine concernée par une modification, sachant que le personnel des restaurants scolaires examinera au mieux les imprévus.

- Restaurant scolaire « Alphonse Daudet » : 01.60.80.16.20.
- Restaurant scolaire « Jean de la Fontaine » : 01.64.94.51.38.
- Restaurant scolaire « Perrault » et « Chateaubriand » : 01.64.94.37.29.

En cas de maladie de l'enfant et sur **présentation obligatoire** d'un certificat médical, à **déposer uniquement en Mairie**, les repas ne seront pas facturés, **sauf le premier jour d'absence**, les repas étant commandés à l'avance. En l'absence de celui-ci, la totalité des repas sera facturée.

Paiement :

Le paiement des repas sera effectué chaque mois, directement à la Mairie en respectant scrupuleusement la date limite de paiement. Tout paiement hors délai devra être adressé directement à la **Trésorerie Etampes Collectivités - 2 rue Salvador Allende - 91156 ETAMPES Cedex**.

Il conviendra de joindre à chaque règlement le coupon en bas de chaque facture.

Une procédure de prélèvement automatique simplifiant les règlements peut être mise en place.

Pour établir le dossier vous adresser **au service Affaires scolaires de la Mairie** au **01 64 94 30 17**.

Les prélèvements automatiques déjà mis en place les années antérieures ne sont pas à renouveler sauf en cas de changement de coordonnées bancaires.



Restauration scolaire

Fiche d'inscription 2016-2017

A retourner obligatoirement au service Affaires scolaires de la mairie
au plus tard le 20 Août 2016

M. / Mme : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Nom et numéros de téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence pendant les heures de repas :

M. / Mme : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Inscription demandée pour le(s) enfant(s) ci-dessous, à compter du : _____

NOM Prénom	Ecole fréquentée	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Occasionnelle	PAI

Remarque importante : Si votre enfant a un PAI, merci de le joindre impérativement à la présente fiche d'inscription accompagné de l'ordonnance médicale et de prendre contact avec la responsable de la restauration scolaire.

Je soussigné M et/ou Mme _____

Nom et Prénom de l'enfant _____

Déclarent avoir pris connaissance du règlement, et en accepter ses règles.

Signatures des parents

Signature de l'enfant

Règlement Intérieur

Pendant la pause méridienne :

- JE RESPECTE MES CAMARADES, JE NE FAIS DE MAL A PERSONNE.
- JE RESPECTE LES ADULTES QUI S'OCCUPENT DE MOI.
- JE RESPECTE LA NOURRITURE JE ME TIENS CORRECTEMENT A TABLE JE GOUTE JE MANGE. JE SUIS POLI(E).
- JE RESPECTE CEUX QUI ONT BESOIN DE CALME.
- JE RESPECTE LE MATERIEL MIS A MA DISPOSITION ET JE JOUE TRANQUILEMENT.

L'enfant doit prendre connaissance du règlement avec ses parents et le respecter:

En cas de non-respect de l'une de ces règles, les mesures suivantes peuvent être appliquées

- Rappel à l'ordre verbal
- Excuses
- Réparations

Dans tous les cas un rapport d'incident sera remis à la responsable.

Un dialogue est établi entre l'enfant ou les enfants et la responsable et les parents le cas échéant.

Les familles seront systématiquement contactées en cas de comportements dangereux, d'irrespect caractérisé envers les l'adultes et /ou les enfants.

Ce règlement a été établi en partenariat avec les fédérations de parents d'élèves.